

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 mai 2024

Imaginez des actions innovantes pour l'éducation, la jeunesse et le sport

Deuxième appel à projets du Fonds de coopération régionale

Un second appel à projets est lancé cette année avec le Fonds de coopération régionale, dont l'objectif est de **renforcer la coopération entre La Réunion et les pays voisins de l'Océan Indien**. Il permet de financer des projets favorisant le développement économique et social par une meilleure insertion du territoire dans son environnement régional et géographique. Le présent appel à projets **visé prioritairement des actions innovantes en lien avec l'éducation, la jeunesse et le sport**.

La date de limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2024

Les porteurs de projets peuvent être des associations à but non lucratifs ou des établissements publics, ayant capacité juridique à agir en coopération dans un État étranger.

Les entreprises et les porteurs de projet ayant déjà un dossier en cours datant de plus de deux ans et non soldé ne sont pas éligibles.

La subvention du Fonds de coopération régionale peut accompagner les projets à hauteur de 30%. Le taux de participation du ou des partenaire(s) étranger(s) doit être de 10 % minimum du montant total du projet.

Les dossiers (formulaire de demande de subvention et les annexes dûment complétés et signés) sont à adresser :

Par voie électronique à : ET
fcr@reunion.pref.gouv.fr

Par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture de La Réunion
Mission Diplomatique
1 rue Amiral Lacaze
CS 51079
97404 Saint-Denis cedex

Les documents à télécharger et modalités sont à retrouver en ligne :
<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cooperation-ocean-Indien/Financements/Fonds-de-Cooperation-Regionale-FCR/Fonds-de-cooperation-regionale-Deuxieme-appel-a-projets-2024>

Retrouvez les actions soutenues en 2023 : <https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cooperation-ocean-Indien/Financements/Fonds-de-Cooperation-Regionale-FCR/Fonds-de-Cooperation-Regionale-FCR-Plusieurs-actions-de-cooperation-regionale-financees-en-2023>

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>